

COMMUNE DE PFULGRIESHEIM

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

Tél. 03 88 20 16 91

mairie.pfulgriesheim@wanadoo.fr



Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 3 septembre 2021 convoquée le 27 août 2021

sous la présidence de M. André JACOB, Maire

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Absent excusé : M. Christian SCHNEIDER

28/2021 – 03.09.2021

OBJET : AVIS SUR L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LES PERMIS D'AMENAGER

PA 067 375 21 R0001 au lieudit Meyeracker à Pfulgriesheim

et PA 067 173 21 R0001 au lieudit Kleinfeld à Griesheim-sur-Souffel

Le Maire rappelle que la société DELTAMENAGEMENT a déposé le 21 mai 2021 un dossier de permis d'aménager pour la création d'un lotissement d'habitation d'environ 35 lots sur une surface de plancher de 6 000 m² sur une première tranche de 1.73 hectares à l'intérieur de la zone à urbaniser IAU de 5.7 hectares au lieudit Meyeracker située à PFULGRIESHEIM, RD 166 – rue de Griesheim. Ce permis d'aménager sous la référence PA 067 375 21 R0001 est actuellement en cours d'instruction.

Un projet de lotissement au lieudit Kleinfeld, situé rue Georges Sand, sur le ban communal de Griesheim-sur-souffel, accolé au lieudit Meyeracker, a été déposé le 31 mai 2021 par la SAS KLEINFELD, sur une première tranche de 1.8 hectares comportant environs 30 lots avec une surface de plancher autorisée de 7 000 m², à l'intérieur de la zone à urbaniser IAU de 3.2 hectares.

Ces deux projets d'urbanisation totalisant 8.9 hectares ont fait l'objet d'une étude d'impact environnementale conjointe prescrite par les services de l'Autorité Environnementale réalisée le 18 mai 2021 par le bureau Archimed Environnement. L'étude d'impact traite donc des deux projets d'urbanisation au sein d'un seul et unique document.

Dans le cadre des formalités postérieures au dépôt des deux permis d'aménager, l'Autorité Environnementale a été saisie par courrier signé conjointement par les Maires des communes de Pfulgriesheim et de Griesheim-sur-Souffel en date du 3 juin 2021 en vue de rendre un avis sur l'étude d'impact environnementale, en application de l'article R 122-7 du Code de l'Environnement.

D'autres collectivités territoriales et groupements intéressés par le projet ont été consultés le 4 juin en qualité de personnes publiques associées (la Communauté de communes du Kochersberg-Ackerland, la Collectivité Européenne d'Alsace, le SCOTERS, le SDEA, l'Electricité de Strasbourg, R-GDS, Orange, Rosace Fibre et la Société du Pipe-Line Sud Européen), au titre de l'article R 122-7 du Code l'Environnement et la commune limitrophe de Griesheim-sur-Souffel. Les avis reçus en Mairie ont été publiés sur le site internet www.pfulgriesheim.fr

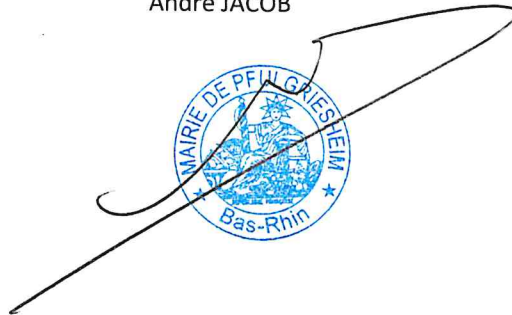
Une participation par voie électronique du public sur l'étude d'impact concernant les permis d'aménager également prescrite par l'Autorité Environnementale sera organisée dans les deux communes du 27 septembre au 27 octobre 2021.

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Griesheim-sur-Souffel en date du 5 juillet 2021 donnant un avis favorable à l'étude d'impact environnementale sur les projets d'urbanisation aux lieux dits Kleinfeld à Griesheim-sur-Souffel et Meyeracker à Pfulgriesheim ;

le conseil municipal, par 13 voix pour et une abstention, émet un avis favorable sur l'étude d'impact environnementale concernant les deux permis d'aménager cités en objet.

SUIVENT LES SIGNATURES DE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Pour copie conforme.
« Décision certifiée exécutoire »
Pfulgriesheim, le 10 septembre 2021.
Le Maire :
André JACOB

The image shows a handwritten signature in black ink that overlaps a circular blue official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE PFULGRIESHEIM' at the top and 'Bas-Rhin' at the bottom, with a central emblem. The signature is a long, sweeping stroke that starts from the left and ends with a large loop on the right.